

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMAGE DU 04/09/2019**

Le quatre septembre mil dix-huit, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Alain Peyrefitte de LA FERTE-GAUCHER (77320) sous la présidence de M. CAUX Nicolas.

Date de convocation : 05/08/2019

Début de réunion : 18h00

Nombre de délégués titulaires en exercice 32 – Quorum : 17

Présents ou représentés : 24

		Nom	Présents	Représentés	Absents
CC des Deux Morin	Titulaire	M. DEVESTELE Philippe	X		
	Titulaire	M. DELESALLE Jean-François	X		
	Titulaire	M. NEIRYNCK Luc	X		
	Titulaire	M. LEMOINE Remy	X		
CA de Coulommiers et Pays de Brie	Titulaire	M. MUSART Jean-Luc	X		
	Titulaire	M. CAUX Nicolas	X		
	Titulaire	M. NALIS Daniel	X		
	Titulaire	M. AUBRY Jean-Pierre			Excusé
CC du Pays Créçois	Titulaire	Mme BOURDIER Monique			X
	Titulaire	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	M. CAROUGE Bernard	X	Arrivé à 18h46	
	Titulaire	M. DEMUR Emmanuel	X		
CC du Provinois	Titulaire	M. BOULLLOT Alain	X		
	Titulaire	M. HANNETON Alain	X		
	Titulaire	M. RAMBAUD Jean-Claude	X		
	Titulaire	Mme NEYRINCK Véronique	X		
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	M. VERDELLET Fernand	X	Pouvoir à M. RIBOURG	
	Titulaire	M. STROHL Gilbert			Excusé
	Titulaire	M. RIBOURG Patrick	X		
CC de la Brie Champenoise	Suppléant	M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	M. ROBIN François	X		
	Titulaire	M. MONDOLOT Gilbert	X		
	Titulaire	M. THEISEN Pascal	X		
CC Paysage de Champagne	Titulaire	M. LOMBARD Maurice			Excusé
	Titulaire	M. GUINAND Henri	X		
CC Sézanne-Sud-Ouest-Marnais	Titulaire	M. CADET Jean-Pierre			Excusé
	Titulaire	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	Mme ROUSSEAU Jocelyne	X	Pouvoir à M. LIEGEOIS	
	Titulaire	M. DEGOIS Guy	X		
CC du Sud Marnais	Titulaire	M. POIREL Bernard			X
	Titulaire	M. GUILLAUME Patrick			X

Invités : M. PERES – DDT 77

Monsieur remercie les membres du comité d'être présents à cette réunion. Le quorum de la moitié des membres présents étant atteint, M. CAUX commence la réunion.

Secrétaire de séance : M. DELESALLE Jean-François

## ORDRE DU JOUR

---

0. Approbation du procès-verbal du 28/05/2019,
1. Modification des statuts et extension de périmètre du SMAGE des Deux Morin,
2. Installation du Régime Indemnitaires des Fonctionnaires (RIFSEEP),
3. Convention financière entre le SMAGE et le SMBAPM (syndicat aval du Petit Morin),
4. Point divers.

### 0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 18/04/2018.

---

Le procès-verbal du 28/05/2019 a été envoyé aux délégués par mail en date du 24/06/2019, il sera mis au vote. M. CAUX met au vote le procès-verbal du comité syndical du 28/05/2019.

**Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.**

**Le procès-verbal du comité syndical du 28/05/2019 est approuvé à l'unanimité.**

### 1. MODIFICATION DES STATUTS ET EXTENSION DU PERIMETRE DU SMAGE DES DEUX MORIN

---

Les statuts et la présentation projetée lors de la réunion sont annexés à ce procès-verbal.

Le bassin versant du Grand Morin et le bassin versant du Petit Morin forment l'unité hydrographique des Morin (IF8), chacun ayant son exutoire au niveau de la Marne. Ces bassins versants ont des points communs :

- une qualité de l'eau à améliorer,
- une exposition forte aux inondations,
- une fonctionnalité naturelle des cours d'eau à restaurer,
- des zones humides sensibles à préserver.

Suite à l'étude de gouvernance pour l'exercice de la GeMAPI sur le Grand Morin, le scénario le plus pertinent est l'exercice de cette compétence par le SMAGE des Deux Morin à partir du 1er janvier 2020.

En effet, le SMAGE a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour le portage du SAGE des Deux Morin. Il deviendrait un syndicat à la carte avec deux compétences : la mise en œuvre du SAGE et la GeMAPI.

L'extension de périmètre concerne l'adhésion de la CC du Val Briard, la CC du Canton de Charly, la CA de la Région de Château Thierry et la CA d'Épernay qui ont délibéré favorablement pour adhérer au SMAGE des Deux Morin.

Le périmètre d'intervention du SMAGE des Deux Morin intègrera le bras du Grand Morin (qui est le Grand Morin historique) jusqu'à la limite communale d'Esbly et le ru de Coupvray jusqu'au Canal de Chalifert. Il est proposé de faire une convention avec la CA du Val d'Europe Agglomération pour la gestion du ru de Coupvray.

Après discussion il est rappelé, il y aura deux cotisations pour le SMAGE :

- une pour la compétence : mise en œuvre du SAGE
- une pour la compétence : GeMAPI.

Suite à ce comité syndical, les conseils communautaires devront délibérer pour valider la modification des statuts du SMAGE des Deux Morin.

**Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 23 POUR.**

**Les nouveaux statuts et l'extension de périmètre du SMAGE des Deux Morin sont approuvés à l'unanimité.**

**→ Délibération n° 2019-09**

M. CARROUGE est arrivé à 18h46 et a pris part au vote à partir du « 2. Installation du RIFSEEP »

## 2. INSTALLATION DU RIFSEEP

Le SMAGE des Deux Morin doit installer le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). Un projet de délibération a été envoyé au Centre de Gestion pour le comité technique du 11/06/2019.

Dans un premier, il a été décidé d'installer le RIFSEEP aux agents titulaires (un attaché territorial : Hélène BLOT et un adjoint administration principal de 2<sup>ème</sup> classe : Stéphanie CHABANE); nous avons motivé ce choix. Le comité technique est favorable à notre proposition.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

L'installation du RIFSEEP au SMAGE des Deux Morin est approuvée à l'unanimité.

→ Délibération n° 2019-10

## 3. CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SMAGE ET LE SMBAPM

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Aval du Petit Morin (SMBAPM) n'ayant aucun personnel, il a été proposé que le personnel du SMAGE des 2 Morin effectue le suivi administratif et financier du syndicat. Pour cela une convention financière doit être mise en place entre les deux syndicats. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction.

Le SMBAPM payera une participation financière chaque année au SMAGE des 2 Morin. Pour 2019, la somme est de 2500,00€. Ce montant pourra être réévalué chaque année selon les besoins du SMBAPM.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

La convention financière entre le SMAGE des Deux Morin et le SMBAPM est approuvée à l'unanimité.

→ Délibération n° 2019-11

## 4. POINTS DIVERS

### - Point sur les études :

Les marchés pour l'étude du PAPI d'intention et l'étude ruissellement et érosion ont été publiés le 15/07/2019. Les candidats doivent remettre leurs offres le 20/09/2019 à 12h00 dernier délai.

Une commission de mise en concurrence pour l'analyse des offres, est prévue le 01/10/2019 à 9h00 à la Maison des Services au Public à La Ferté-Gaucher.

### - Point sur le site internet :

Le site internet sera mis en ligne courant septembre. Une présentation du site sera faite lors du prochain comité syndical.

La séance est levée à 19h00

Secrétaire de séance

Monsieur DELESALLE Jean-François

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur CAUX Nicolas

